



## **Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 5 octobre 2023 à 19 h**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Présentation du budget 2024
- 10.03** Période de questions du public

#### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2024 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 524 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1238286007)

#### **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1238286007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la proposition budgétaire 2024 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 524 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :

1. d'approuver la proposition budgétaire 2024 prévoyant un budget en équilibre de 41 531 800 \$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. de transmettre ledit budget au comité exécutif, tel que stipulé par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);
3. d'autoriser une affectation au montant de 524 900\$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

**Signé par** Annick DUCHESNE **Le** 2023-09-26 15:51

**Signataire :**

Annick DUCHESNE

---

Directrice d'arrondissement (Intérim)  
Verdun , Direction des services administratifs

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1238286007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la proposition budgétaire 2024 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 524 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement. La date limite pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2024 en vue de l'adoption du «Budget 2024» et du «Programme décennal d'immobilisations 2024-2033», a été fixée au 6 octobre 2023 par le comité exécutif par la résolution CE23 1165.

Les choix budgétaires 2024 ont été conditionnés par le contexte budgétaire général de la Ville de Montréal ainsi que le contexte budgétaire particulier de l'arrondissement de Verdun.

**Contexte budgétaire 2024 de la Ville de Montréal et orientations générales**

Le cadre financier de la Ville de Montréal pour 2024 comporte de nombreux enjeux. En effet, parmi les grandes orientations, on retrouve entre autres pour les arrondissements :

- L'indexation des transferts centraux des arrondissements de 2 %;
- L'attribution de ressources en soutien à des actions liées aux priorités du *Plan stratégique Montréal 2030* et aux changements organisationnels qui sous-entendent sa mise en œuvre.

**Contexte budgétaire 2024 de l'Arrondissement:**

1. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération;
2. Limiter l'indexation de la tarification à 2,2 % et identifier de nouvelles sources de revenus;
3. Limiter l'impact fiscal du budget 2024 pour la population de l'arrondissement;
4. Limiter le recours au surplus de l'Arrondissement comme stratégie d'équilibre;
5. Contribuer à la revue des activités et programmes;
6. Poursuivre l'alignement stratégique, les changements organisationnels requis à la

mise en oeuvre du *Plan de développement stratégique de l'Arrondissement 2022-2025* et contribuer à la réalisation des priorités du *Plan stratégique Montréal 2030* ;

## 7. Contexte économique inflationniste.

### 1. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération

En 2024 le budget lié à la rémunération représente 74,3 % du budget de fonctionnement de l'Arrondissement, soit 30 862,2 k\$. Cette situation découle notamment de la mise en oeuvre de la réforme de financement des arrondissements où des budgets importants, en «autres familles de dépenses», ont été centralisés au courant des dernières années. Ainsi l'arrondissement de Verdun n'est pas le seul à consacrer une partie importante de son budget à la rémunération.

En 2023, la rémunération représentait 75,3 % du budget de l'arrondissement, il s'agit donc d'une réduction de 1 % en 2024.

Les dépenses liées à la rémunération sont en constante croissance, et ce, sans tenir compte des nouveaux besoins liés à la réalisation de projets prioritaires. L'Arrondissement a mis en place des mesures afin de s'assurer de l'attribution des ressources en soutien à des actions liées aux priorités du *Plan stratégique Montréal 2030* et au plan de développement stratégique de Verdun.

### 2. Limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 2,2 %

En 2024, les revenus autonomes de l'Arrondissement représentent 4151,0 k\$, soit une variation de 9,2 % comparativement à 2023. Cette augmentation est notamment attribuable au déploiement d'espaces tarifés de stationnement sur rue et hors rue et à l'augmentation du nombre des événements à l'Auditorium. Ces revenus sont en adéquation avec les priorités liées à la mobilité et à la transition écologique

### 3. Limiter l'impact fiscal du budget 2024 pour la population de l'arrondissement

Les revenus liés à la taxe sur les services seront indexés de 6,0 % pour le budget 2024. Les recettes liées à la taxe locale sur les services varient de 7 765,4 k\$ en 2023 à 8 349,4 k\$ pour l'année 2024, soit une variation de l'ordre de 584.0 k\$ incluant les recettes prévues pour la croissance économique.

Il est à noter que les revenus découlant de la taxation locale représentent 20,1 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2024, soit une variation de 0,6 % comparativement à 2023 (19,5%).

Malgré la hausse de revenus provenant de la taxe locale sur notre budget, le taux de taxation pour le contribuable a baissé. Ce taux est passé de 0,0580 (2023) à 0,0558 (2024), soit une réduction de 3,8 %.

L'effet combiné de la baisse du taux à celle de l'augmentation des valeurs foncières demeure limité pour le contribuable, se traduisant par des hausses sur le compte de taxe respectivement de 18\$ (condo) et 36\$ (unifamiliale) annuellement.

### 4. Limiter le recours au surplus de l'Arrondissement comme stratégie d'équilibre

Les analyses effectuées illustrent que, depuis quelques années, l'Arrondissement doit recourir à des montants de plus en plus importants à partir de son surplus de gestion afin d'équilibrer son budget d'exploitation ou encore financer des dépenses en cours d'année. D'autre part, cette analyse met également en lumière que les surplus de gestion dégagés par l'Arrondissement quant à eux sont en décroissance. L'Arrondissement est donc contraint de diminuer le recours à son surplus de gestion comme stratégie d'équilibre puisque cette

stratégie n'est pas pérenne.

L'Arrondissement devra avoir recours à son surplus pour une somme de 524,9 k\$ comparativement à 1 229 k\$ en 2023, soit une réduction de -704,1 k\$ ou 57 % de moins. Ainsi, 1,3 % du financement du budget de 2024 de l'Arrondissement est assumé par son surplus de gestion, comparativement à 3,1 % en 2023.

#### 5. Contribuer à la revue des activités et programmes et la revue du financement de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal, ses arrondissements et services font face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui obligent l'Arrondissement à revoir ses priorités, ses activités et ses façons de faire. En effet, l'arrondissement de Verdun a procédé à divers ajustements de structure, d'optimisation et de centralisation au cours des dernières années pour parer aux pressions financières et opérationnelles importantes.

C'est dans ce contexte que l'Arrondissement a réalisé un examen stratégique de ses activités en 2018 visant à recentrer les ressources limitées sur les activités les plus essentielles à la réalisation des missions fondamentales de l'Arrondissement et à trouver de nouvelles possibilités d'optimisation afin de dégager une marge de manœuvre financière plus adéquate. Cet exercice témoigne du sérieux de l'Arrondissement en matière de gestion responsable des fonds publics.

Compte tenu du contexte actuel, l'arrondissement de Verdun est maintenant confronté à devoir faire des choix difficiles pour retrouver un équilibre entre les capacités humaines et financières ainsi que les besoins et attentes de la population qui sont en augmentation.

La Ville de Montréal a débuté, en 2022, une revue des activités et programmes et de financement dont l'objectif est de mettre en place des processus au sein de l'organisation afin de faire concorder ses ambitions avec les opérations.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 22 210228 : 6 octobre 2022 Approuver la proposition budgétaire 2023 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 229 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1228286005)

CA21 210246: 25 novembre 2021 - Approuver la proposition budgétaire 2022 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 998 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1218286005)

CA 20 210215 : 8 octobre 2020 - Approuver la proposition budgétaire 2021 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 328 100 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1208747029)

CA19 210235 - 24 octobre 2019 - Approuver la proposition budgétaire 2020 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1196360010)

CA18 210235 - 25 octobre 2018 - Approuver la proposition budgétaire 2019 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 723,1 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1186360013)

#### **DESCRIPTION**

Le budget 2024 suivant a été élaboré pour être transmis au comité exécutif au montant de 41 531,8 k\$.

Rémunération	30,862.2	74.3%
Transport et communications	459.0	1.1%
Honoraires professionnels et services techniques	3,679.5	8.9%
Location, entretien et réparation	1,919.7	4.6%
Biens non durables et biens durables	3,992.9	9.6%
Contributions à des organismes	618.0	1.5%
Charges inter unités et autres objets	0.5	0.0%

Les dépenses de l'arrondissement de Verdun sont financées à la base par les transferts centraux attribués à l'Arrondissement par l'Administration municipale. L'Arrondissement complète généralement son financement par les revenus provenant de l'application d'une tarification locale et ceux provenant de sa taxe locale sur les services. L'arrondissement de Verdun doit aussi recourir à une affectation de surplus pour compléter son financement, mais ce financement n'est toutefois pas récurrent et doit être révisé annuellement.

Ci-dessous, les stratégies de financement proposées dans le cadre du budget de 2024 :

Revenus locaux		
Location et occupation du domaine public	3,057.6 \$	
Services culturels et récréatifs	386.5 \$	
Services techniques et travaux divers	475.1 \$	
Amendes et pénalités	15.8 \$	
Imposition de droits	50.1 \$	
Vente de biens	82.7 \$	
Récupération de frais et réclamations	82.0 \$	
Taxes, compensations et tarification	1.2	
Revenus de taxation		
Taxe d'arrondissement sur les services	8,349.4 \$	
Transfert centraux	28,506.5 \$	68.6%
Affectation : appropriation de surplus de gestion	\$524.9	1.3%

On trouvera en pièces jointes au présent dossier décisionnel les documents suivants :

- Document 1 - [Dépenses par objet 2023 à 2024](#)
- Document 2 - [Dépenses par activité 2023 à 2024](#)
- Document 3 - [Revenus par objets 2023 à 2024](#)

## JUSTIFICATION

Le budget de 2024 de 41 531,8 k\$ est en hausse de 1 630,2 k\$ comparativement à celui de 2023. Ceci représente une variation totale de 4,1 %.

Cette variation s'explique par diverses mesures prévues afin d'allouer les ressources financières aux divers enjeux auxquels l'Arrondissement fait face et les actions mises en

place pour aligner les opérations aux actions du plan stratégique de développement de l'arrondissement et à *Montréal 2030* .

Il est à noter qu'un exercice d'harmonisation de la codification budgétaire par activité a été effectué cette année et visait à retirer les activités non reconnues à la charte du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ainsi, les variations représentées dans le tableau des dépenses par activités reflètent les résultats de ce chantier.

Au niveau de la rémunération la variation est de 805,9 k\$ (2,7%).

En regard de la structure organisationnelle, l'effectif prévu au budget 2024 est de 327,2 années personnes (a-p), soit une variation de + 3,6 a-p comparativement à 2023. Cette variation est principalement due au développement organisationnel de la structure de la Direction des travaux publics afin de permettre d'aligner les ressources humaines aux opérations liées au plan de développement stratégique de Verdun et Montréal 2030, adresser diverses vulnérabilités identifiées au GPRH et améliorer la satisfaction des citoyens. Les détails des modifications apportées à la structure organisationnelle seront présentés par le sommaire décisionnel 1239016001 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023.

Au niveau des autres familles de charges, la variation est de 824,3 k\$ (ou 8,4%).

Nous avons ajusté le budget en fonction de l'inflation des coûts et et avons voulu adresser certains besoins en lien avec l'alignement stratégique, notamment :

- 245,0 k\$, afin de permettre la réalisations des divers actions en lien avec le plan de développement stratégique de Verdun et *Montréal 2030* , notamment pour le plan d'action de développement économique, Trame verte et bleu, plan d'action propreté, plan d'action mobilité, plan d'action climat, plan d'action en accessibilité universelle (AU).
- 164,3 k\$, ajustement activités de déneigement pour réduire le recours au surplus en cours d'année
- 123,4 K\$, montant additionnel requis afin de financer l'augmentation de coûts des cachet d'artistes et les coûts de production pour diverses activités culturelles et récréatives;
- 121 k\$, pour des dépenses additionnelles en lien avec l'entretien et la mise en place d'un nouveau service de surveillance à la plage de Verdun;
- 105,2 k\$, pour un aménagement hivernal récurrent de la place des Grandes Marguerites et pour augmenter la fréquence de nettoyage des graffitis au skateparc;
- 63,0 k\$, pour financer les coûts initiaux de mise en opération des espaces de stationnement tarifés hors rues.

Cette variation du budget 2024 illustre l'effort fait par l'Arrondissement pour limiter la hausse de ses dépenses tout en assurant le maintien des services essentiels aux citoyens et réaliser les actions prioritaires. Par ailleurs, nous nous assurons d'avoir les moyens requis pour la réalisation des actions prioritaires identifiées dans le plan de développement stratégique de l'arrondissement.

Le budget 2024 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans l'indexation des transferts centraux reçus aux fins du financement du budget de fonctionnement. Le montant des transferts centraux pour 2024 à l'arrondissement de Verdun se situe à 28 506,5 k\$ comparativement à 27 105,7 k\$ en 2023, ce qui représente un écart favorable net de l'ordre de 1400,8 k\$, soit une variation de 5,2 % comparativement à 2023. Rappelons que l'indexation des transferts centraux s'élève pour 2024 à 2%.

Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation des transferts centraux 2% : 542,1 k\$
- Mesures mises en place à la Ville pour lutter contre le racisme et la discrimination systémique : -76,3 k\$
- Stratégies d'équilibre mises en place par l'Arrondissement: 935,0 k\$
  - Stationnement : Remise de 65% des revenus nets estimés pour les nouvelles places de parcomètres et autoparcs : 435,0k\$
  - Ajustement du budget de permis de construction/modification: 500,0 k\$.

Il est à noter que les transferts centraux représentent 68,6 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2024.

Ainsi, l'indexation de 2 % des transferts centraux s'avère insuffisante pour assumer l'augmentation de prix liée aux perturbations du contexte économique actuel, à l'inflation ainsi qu'aux pénuries de main-d'œuvre. Par conséquent, malgré les efforts importants déployés, l'arrondissement de Verdun doit considérer le maintien de la taxe d'arrondissement et doit recourir au surplus des années passées, le tout pour maintenir le niveau des services, et réaliser les actions prioritaires identifiées dans son plan de développement stratégique.

Ainsi, les revenus liés à la taxe sur les services pour l'année 2024 seront indexés de 6%. Nous estimons que les recettes de la taxation locale passeront de 7765,4 k\$ à 8 349,4 k\$, soit une augmentation de 584,0 k\$ incluant les revenus liés à la croissance immobilière, pour une variation nette de 7,5 %. Il est à noter que la taxation locale représente 20,1 % de la stratégie de financement pour 2024.

En regard des revenus de la tarification locale, les recettes prévues en 2024 sont estimées à 4 151,0 k\$, comparativement à 3 801,5 k\$ en 2023, soit une variation de 349,5 k\$ ou 9,2 %. Cette variation découle principalement des revenus additionnels liés à l'augmentation du nombre d'événements à l'Auditorium et des revenus liés à la tarification pour les stationnements hors rue. Les revenus de source locale représentent 10,0 % de la stratégie de financement pour l'année 2024.

Enfin, un montant de 524,9 k\$ sera puisé à même le surplus des années passées, comparativement à 1229,0 k\$ utilisé en 2023, afin d'équilibrer le budget de 2024. Il s'agit d'une diminution de 704,1 k\$ comparativement à l'année dernière, soit une variation de - 57,3 %.

Ainsi, 1,3 % du financement du budget de 2024 de l'Arrondissement est assumé par son surplus de gestion, comparativement à 3,1 % en 2023 soit une réduction de 1,8%.

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 ont été approuvées par le comité budget du 14 mars 2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de l'Arrondissement présenté totalise 41 531,8 k\$ pour le volet des dépenses et 4 151,0 k\$ pour le volet des revenus de source locale.

Le montant des transferts centraux est de 28 506,5 k\$.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'Arrondissement devra adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour un montant de 8 349,4 k\$ et avoir recours à son surplus de gestion au montant de 524,9 k\$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ce qui a trait aux priorités suivantes :

5- Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

12- Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

*s. o.*

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

*s. o.*

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement de Verdun a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget de 2024.

Le document de présentation du budget 2024 sera déposé sur le site internet de l'arrondissement de Verdun.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission du budget adopté de l'Arrondissement au comité exécutif - 6 octobre 2023;

Avis de motion pour le règlement de taxation - CA du 5 octobre 2023;

Avis de motion pour le règlement de tarification - CA du 7 novembre 2023;

Avis de motion pour le règlement de délégation de pouvoirs - CA du 7 novembre 2023;

Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle dans le cadre du processus budgétaire de 2024 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun - CA du 7 novembre 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simona STOICA STEFAN

Cheffe de division Ressources  
financières et matérielles (Intérim)

**Tél :** 514-765-7031

**Télcop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-09-20

André LAVOIE

Directeur , Direction des services administratifs

**Tél :**

5147553715

**Télcop. :**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238286007

Unité administrative responsable : Arrondissement Verdun, Direction des services administratifs, Direction

Projet : Approuver la proposition budgétaire 2024 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 524 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>5- Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles .</i>  <i>12- Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective</i>  <i>19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>5- Réduction des publicités et dépliants papier pour les activités culturelles de l'arrondissement.</i>  <i>12.La transparence budgétaire est une condition préalable à la participation du public et à la responsabilisation de la fonction publique. Un budget qui n'est pas transparent, accessible et précis ne peut pas être correctement analysé. Sa mise en œuvre ne peut pas être</i>			

minutieusement surveillée ni ses résultats évalués.

19 Le budget de fonctionnement de l'Arrondissement permet d'offrir aux citoyens de l'Arrondissement de Verdun des milieux de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li><li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li><li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li><li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li></ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

(en milliers de dollars)

Rubriques	Budget 2022	%	Budget 2023	%	Budget 2024	%	Écart \$	%
<b>Administration générale</b>								
Conseil municipal	256.0	0.64%	208.1	0.50%	188.0	0.45%	(20.1)	-9.66%
Gestion financière et administrative	2,288.8	5.74%	2,376.2	5.72%	2,464.1	5.93%	87.9	3.70%
Greffe	635.6	1.59%	614.9	1.48%	633.7	1.53%	18.8	3.06%
Gestion du personnel	991.6	2.49%	1,057.8	2.55%	1,107.1	2.67%	49.3	4.66%
Autres - Administration générale	1,773.0	4.44%	1,798.5	4.33%	2,156.4	5.19%	357.9	19.90%
<b>Total</b>	<b>5,945.0</b>	<b>15.39%</b>	<b>6,055.5</b>	<b>15.18%</b>	<b>6,549.3</b>	<b>15.77%</b>	<b>493.8</b>	<b>8.15%</b>
<b>Sécurité publique</b>								
Autres - Sécurité publique (1)	463.4	1.16%	477.2	1.15%	440.7	1.06%	(36.5)	-7.65%
<b>Total</b>	<b>463.4</b>	<b>1.20%</b>	<b>477.2</b>	<b>1.15%</b>	<b>440.7</b>	<b>1.06%</b>	<b>(36.5)</b>	<b>-7.65%</b>
<b>Transport</b>								
Voirie municipale	5,662.7	14.19%	6,022.7	14.50%	6,650.6	16.01%	627.9	10.43%
Déblaiement, chargement de la neige et épandage d'abrasifs	2,292.8	5.75%	2,430.2	5.85%	2,438.4	5.87%	8.2	0.34%
Éclairage des rues	702.3	1.76%	738.3	1.78%	686.3	1.65%	(52.0)	-7.04%
Circulation et stationnement	644.5	1.62%	725.4	1.75%	777.3	1.87%	51.9	7.15%
Autres - Transport	8.0	0.02%	8.0	0.02%	8.0	0.02%	0.0	0.00%
<b>Total</b>	<b>9,310.3</b>	<b>24.10%</b>	<b>9,924.6</b>	<b>24.87%</b>	<b>10,560.6</b>	<b>25.43%</b>	<b>636.0</b>	<b>6.41%</b>
<b>Hygiène du milieu</b>								
Réseau de distribution de l'eau potable	1,421.2	3.56%	1,450.7	3.49%	1,550.3	3.73%	99.6	6.87%
Réseau d'égouts	471.3	1.18%	479.6	1.15%	412.3	0.99%	(67.3)	-14.03%
Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	84.1	0.21%	85.3	0.21%	0.0	0.00%	(85.3)	-100.00%
Déchets domestiques et assimilés - élimination	6.1	0.02%	6.8	0.02%	0.0	0.00%	(6.8)	-100.00%
Mat. recyc.- coll. sélective - collecte et transport	6.2	0.02%	6.2	0.01%	6.2	0.01%	0.0	0.00%
Mat. recyc - autres	153.1	0.38%	159.7	0.38%	164.6	0.40%	4.9	3.07%
Matériaux secs - collecte et transport	2.2	0.01%	2.2	0.01%	2.2	0.01%	0.0	0.00%
Autres - matières résiduelles	76.5	0.19%	76.5	0.18%	76.5	0.18%	0.0	0.00%
Protection de l'environnement	109.6	0.27%	110.0	0.26%	154.3	0.37%	44.3	40.27%
<b>Total</b>	<b>2,330.3</b>	<b>6.03%</b>	<b>2,377.0</b>	<b>5.96%</b>	<b>2,366.4</b>	<b>5.70%</b>	<b>(10.6)</b>	<b>-0.45%</b>
<b>Santé et bien-être</b>								
Autres - Santé et bien-être	569.4	1.43%	573.5	1.38%	585.1	1.41%	11.6	2.02%
<b>Total</b>	<b>569.4</b>	<b>1.47%</b>	<b>573.5</b>	<b>1.44%</b>	<b>585.1</b>	<b>1.41%</b>	<b>11.6</b>	<b>2.02%</b>
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>								
Aménagement, urbanisme et zonage	3000.1	7.52%	3307.7	7.96%	3709.9	8.93%	402.2	12.16%
Industrie et commerce	204.3	0.51%	244.3	0.59%	277.6	0.67%	33.3	13.63%
Autres - Promotion et développement économique	34.8	0.09%	36.2	0.09%	0.0	0.00%	(36.2)	-100.00%
<b>Total</b>	<b>3,239.2</b>	<b>8.38%</b>	<b>3,588.2</b>	<b>8.99%</b>	<b>3,987.5</b>	<b>9.60%</b>	<b>399.3</b>	<b>11.13%</b>
<b>Loisirs et culture</b>								
Centres communautaires - activités récréatives	2,939.7	7.37%	2,933.4	7.06%	2,776.2	6.68%	(157.2)	-5.36%
Patinoires intérieures et extérieures	2,109.5	5.29%	2,310.1	5.56%	2,553.4	6.15%	243.3	10.53%
Piscines, plages et ports de plaisance	1,651.9	4.14%	1,705.9	4.11%	1,903.2	4.58%	197.3	11.57%
Parcs et terrains de jeux	4,983.9	12.49%	4,723.4	11.37%	4,666.9	11.24%	(56.5)	-1.20%
Autres - activités récréatives	227.5	0.57%	204.5	0.49%	107.3	0.26%	(97.2)	-47.53%
Centres communautaires - activités culturelles	1,549.4	3.88%	1,546.1	3.72%	1,782.4	4.29%	236.3	15.28%
Bibliothèques	2,903.7	7.28%	3,050.1	7.34%	3,018.7	7.27%	(31.4)	-1.03%
Patrimoine -musées et centres d'exposition	210.7	0.53%	216.0	0.52%	214.7	0.52%	(1.3)	-0.60%
Autres - activités culturelles	199.2	0.50%	216.1	0.52%	19.4	0.05%	(196.7)	-91.02%
<b>Total</b>	<b>16,775.5</b>	<b>43.42%</b>	<b>16,905.6</b>	<b>42.37%</b>	<b>17,042.2</b>	<b>41.03%</b>	<b>136.6</b>	<b>0.81%</b>
<b>Grand total</b>	<b>38,633.1</b>	<b>100.00%</b>	<b>39,901.6</b>	<b>99.95%</b>	<b>41,531.8</b>	<b>100.00%</b>	<b>1,630.2</b>	<b>4.09%</b>

**Budget 2024 Dépenses par objet**  
(en milliers de dollars)

Description	Budget 2022	%	Budget 2023	%	Budget 2024	%	Écart \$(1)	%
Rémunération	22,267.7	57.64%	23,051.8	57.77%	24,273.1	58.44%	1,221.3	5.30%
Cotisations de l'employeur	6,616.1	17.13%	7,004.5	17.55%	6,589.1	15.87%	(415.4)	-5.93%
<b>Sous-total</b>	<b>28,883.8</b>	<b>74.76%</b>	<b>30,056.3</b>	<b>75.33%</b>	<b>30,862.2</b>	<b>74.31%</b>	<b>805.9</b>	<b>2.68%</b>
Transport et communications	493.4	1.28%	439.0	1.10%	459.0	1.11%	20.0	4.56%
Services professionnels, techniques et autres	2,650.6	6.86%	2,778.5	6.96%	3,679.5	8.86%	901.0	32.43%
Location, entretien et réparation	2,072.8	5.37%	1,980.4	4.96%	1,919.7	4.62%	(60.7)	-3.07%
Biens non durables	3,626.6	9.39%	3,791.1	9.50%	3,828.9	9.22%	37.8	1.00%
Biens durables	178.7	0.46%	169.5	0.42%	164.0	0.39%	(5.5)	-3.24%
Autres objets	727.2	1.88%	686.8	1.72%	618.5	1.49%	(68.3)	-9.94%
<b>Sous-total</b>	<b>9,749.3</b>	<b>25.24%</b>	<b>9,845.3</b>	<b>24.67%</b>	<b>10,669.6</b>	<b>25.69%</b>	<b>824.3</b>	<b>8.37%</b>
<b>Total</b>	<b>38,633.1</b>	<b>100.00%</b>	<b>39,901.6</b>	<b>100.00%</b>	<b>41,531.8</b>	<b>100.00%</b>	<b>1,630.2</b>	<b>4.09%</b>

(1) Un montant négatif représente un écart défavorable par rapport à l'année précédente.

**REVENUS PAR OBJET**  
(en milliers de dollars)

Description	BUDGET 2022	%	BUDGET 2023	%	BUDGET 2024	%	ÉCART (1)	%
Location et occupation du domaine public	1,894.4 \$	4.75%	2,748.7 \$	6.62%	3,057.6 \$	7.36%	308.9 \$	11.24%
Services culturels et récréatifs	292.3 \$	0.73%	361.0 \$	0.87%	386.5 \$	0.93%	25.5 \$	7.06%
Services techniques et travaux divers	460.9 \$	1.16%	465.5 \$	1.12%	475.1 \$	1.14%	9.6 \$	2.06%
Amendes et pénalités	15.0 \$	0.04%	15.5 \$	0.04%	15.8 \$	0.04%	0.3 \$	1.94%
Imposition de droits	47.7 \$	0.12%	49.0 \$	0.12%	50.1 \$	0.12%	1.1 \$	2.24%
Vente de biens	58.7 \$	0.15%	81.1 \$	0.20%	82.7 \$	0.20%	1.6 \$	1.97%
Récupération de frais et réclamations	65.8 \$	0.16%	79.5 \$	0.19%	82.0 \$	0.20%	2.5 \$	3.14%
Taxes, compensations et tarification	1.2 \$	0.00%	1.2 \$	0.00%	1.2 \$	0.00%	0.0 \$	0.00%
Transferts (subventions gouvernementales)	0.0 \$	0.00%	0.0 \$	0.00%	0.0 \$	0.00%	0.0 \$	0.00%
<b>Sous-total revenus locaux</b>	<b>2,836.0 \$</b>	<b>7.11%</b>	<b>3,801.5 \$</b>	<b>9.15%</b>	<b>4,151.0 \$</b>	<b>9.99%</b>	<b>349.5 \$</b>	<b>9.19%</b>
<b>Taxe d'arrondissement (2)</b>	<b>7,355.7 \$</b>	<b>18.43%</b>	<b>7,765.4 \$</b>	<b>18.70%</b>	<b>8,349.4 \$</b>	<b>20.10%</b>	<b>584.0 \$</b>	<b>7.52%</b>
<b>Taxation Montréal (transferts centraux)</b>	<b>26,443.1 \$</b>	<b>66.27%</b>	<b>27,105.7 \$</b>	<b>65.26%</b>	<b>28,506.5 \$</b>	<b>68.64%</b>	<b>1,400.8 \$</b>	<b>5.17%</b>
<b>Affectations : appropriation de surplus</b>	<b>1,998.3 \$</b>	<b>5.01%</b>	<b>1,229.0 \$</b>	<b>2.96%</b>	<b>524.9 \$</b>	<b>1.26%</b>	<b>(704.1 \$)</b>	<b>-57.29%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38,633.1 \$</b>	<b>96.82%</b>	<b>39,901.6 \$</b>	<b>96.07%</b>	<b>41,531.8 \$</b>	<b>100.00%</b>	<b>1,630.2 \$</b>	<b>4.09%</b>

**Veillez noter que la présentation des données a été modifiée par rapport aux années précédentes afin de se conformer à la présentation de l'information financière de l'administration municipale**

(1) : un montant entre parenthèses représente un écart défavorable par rapport à l'année précédente

(2) : la variation inclut la croissance immobilière